

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3183 Société : Q 0230
 Actif Pensionné(e) Autre : EL AMRANI JOUTEY Abdellah
Nom & Prénom : EL AMRANI JOUTEY Abdellah
Date de naissance : 11/11/1953
Adresse VILLA 7 Collement TOURIA Bouskoura
CASABLANCA
Tél. 066.152.5001 Total des frais engagés : 1720,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 5, 4, 2024 Nom et prénom du malade : EL Amrani Abdellah Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : RVAO ; MTA ; CNI

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 13/4/2024 Le : 13/4/2024

Signature de l'adhérent(e) : El Amrani Abdellah



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5/4/24	CS+ECG	300 Dh		 

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie MARIA SARL Loubna EL AKKARI <i>Docteur en Pharmacie</i> Bouskoura Centre Km 13.5 - Casablanca Tel: 0522 33 45 23 ICE 001512272000030 INPE	05/04/24	1420,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Cabinet de Consultations &
d'Explorations Cardio-vasculaires

Docteur CHAMI Mohammed
CARDIOLOGUE

Spécialiste diplômé de la Faculté de
Médecine de Bruxelles



استشاف
شرایط

نامي

و الشوابين

PPV: 82 DH 70
PER: 12/26
LOT: M4370

PPV: 82 DH 70
PER: 12/26
LOT: M4368

كلية الطبيب ويسيل
5/04/26.

Casablanca, le.....

PPV: 82 DH 70
PER: 12/26
LOT: M4368

Nam -

Lot N°: AE0685A
Exp: 05/2025
PPV: 153DH20

Lot N°: AE0685A
Exp: 05/2025
PPV: 153DH20

Lot N°: AE0685A
Exp: 05/2025
PPV: 153DH20

Pharmacie MARIA SARL
Loubna EL AKKARI
Docteur en Pharmacie
Bouskoura Centre Km 135 - Casablanca
Tél: 0522 33 45 23 / SE 001512272000030

Dr. MOHAMMED CHAMI
Cardiologue - Cardiologist
Casablanca - Morocco - 05/2026

LOT 2331171 1

EXP 03 2026

PPV 43 80

LOT 233665 1

EXP 11 2026

PPV 43 80

LOT 233665 1

EXP 11 2026

PPV 43 80

LOT 233665 1

EXP 11 2026

PPV 43 80

LOT 233665 1

EXP 11 2026

PPV 43 80

LOT 2331171 1

EXP 03 2026

PPV 43 80

Pharmacie MARIA - S.A.R.L

👤 Loubna el akkari

📞 0522334523



Facture N° 20240409-486

Date

2024-04-09

Client

MR EL AMRANI ABDELILAH

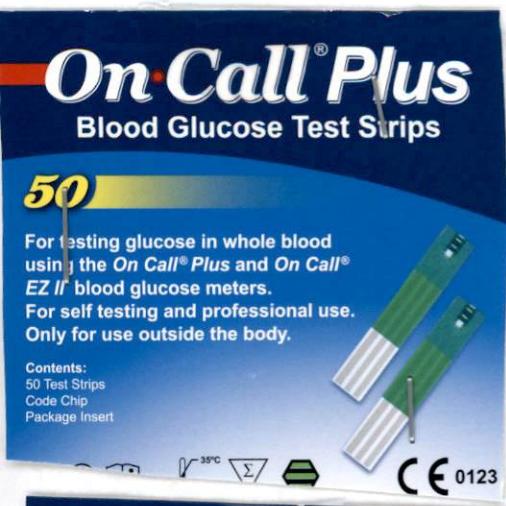
Adresse

Maroc

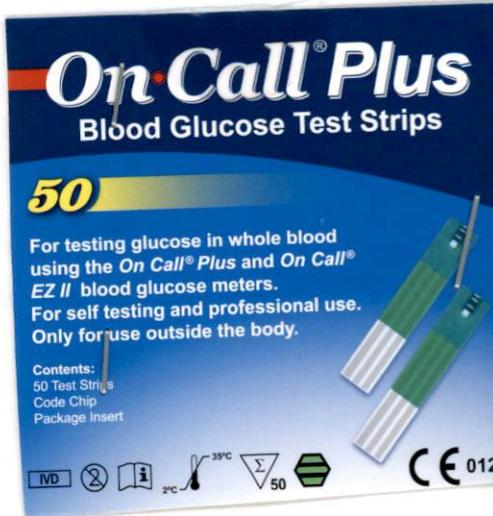
Produit	Qté	P.U	TVA	Total
ON CALL PLUS BANDELETTES B50	3	150.00	20%	450.00

Total HT	TVA	Total
375.00 DHS	75.00 DHS	450.00 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : Quatre Cent Cinquante DHS



Pharmacie MARIA SARL
Loubna EL AKKARI
Docteur en Pharmacie
Bouskoura Centre KM 13.5 - Casablanca
Tél: 0522 33 45 23 ICE 001512272000030



ECG

NOM: amrani abdelila ID : Sexe : Age : Date : 5-4-2024

10mm/mV 25mm/s

